

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

Séance du 12 décembre 2016

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 05/12/2016

L'an deux mille seize et le douze décembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRAS

Présents : 10

Présents : Denis GRAS, Michelle BASTIDE, François ESTEVENON,
Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER,
Nicolas VELAY, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD,
Catherine REVERSAT-PINTENET

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Hervé COURNUT par Nicolas VELAY

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance:

**Objet: PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE -
ANNÉE 2015/2016 - DE_16_12_12_02**

Le Conseil Municipal,

Considérant le courrier de Monsieur le Président du Conseil Général de la Lozère faisant état de la participation de la commune au transport de **quinze** élèves domiciliés sur la commune qui empruntent les transports scolaires journaliers et relèvent de l'enseignement primaire, soit **390 €** pour chacun (correspondant à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté soit 1950 € pour l'année scolaire 2015/2016),

Après un exposé du Maire,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} – Demande la continuité de ce système et vote la quote-part communale pour un montant de **cinq mille huit cent cinquante Euros (5850,00 €)**.

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

**Pour extrait conforme
Le Maire, Denis GRAS**

| |
|---|
| RF PREFECTURE DE MENDE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2016 048-214800476-20161212-DE_16_12_12_02-DE |



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/12/2016
et publié ou notifié
le 13/12/2016